



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Observatoire des Mutations Institutionnelles et
Juridiques (OMIJ)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Limoges

Faculté de droit et des sciences juridiques

Décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Observatoire des Mutations Institutionnelles et
Juridiques (OMIJ)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Limoges

Faculté de droit et des sciences juridiques

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 3177

Nom du directeur : Mme Hélène PAULIAT

Membres du comité d'experts

Président :

M. Didier TRUCHET, Université Panthéon-Assas (Paris 2)

Experts :

M. Christophe ALBIGES, Université Montpellier 1

M. Sébastien NEUVILLE, Université Toulouse 1 Capitole, représentant le CNU

M. Paul TAVERNIER, Université Paris Sud (Paris 11)

M. François-Guy TREBULLE, Université Paris Descartes (Paris 5)

M. François-Xavier DE VAUJANY, Université Paris Dauphine

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Xavier VANDENDRIESSCHE, représenté au cours de la visite par M. Rostane MEHDI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Alain CELERIER, Vice-président du Conseil scientifique de l'Université

M. Philippe DEPREUX, Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales de l'Université

Mme Pascale TORRE, Doyen de la Faculté



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite de l'OMIJ a eu lieu le 8 décembre 2010 selon le programme suivant :

- 10 h - 10 h 25 : bref entretien avec le Doyen et entretien à huis clos des membres du comité d'experts en présence du représentant de l'AERES (commun au CREOP) ;
- 11 h 40 - 12 h. 30 : rencontre avec les représentants de l'Université (commun au CREOP) ;
- 14 h. 15 - 16 h. 15 : rencontre avec le directeur de l'OMIJ (Mme Hélène PAULIAT) en présence de seize autres membres de l'équipe ;
- 16 h. 15 - 17 h : rencontre avec dix-huit doctorants ou jeunes docteurs.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Equipe d'accueil, l'OMIJ a accueilli en 2008 deux autres équipes qui n'avaient pas obtenu le renouvellement de leur habilitation comme équipes d'accueil :

- Le Centre de recherches interdisciplinaires en droit de l'aménagement et de l'urbanisme (CRIDEAU) ;
 - Le Centre du droit et d'économie du sport (CDES).
- L'OMIJ « historique », le CRIDEAU et le CDES sont aujourd'hui présentés comme les trois équipes thématiques du nouvel OMIJ.

Ce dernier dispose de locaux répartis sur trois sites :

- Un étage confortable et bien équipé dans les nouveaux bâtiments de la Faculté de droit et des sciences économiques (où le comité d'experts a été accueilli) ;
- Des locaux extérieurs propres au CDES (que le comité d'experts n'a pas vus) ;
- Des locaux extérieurs où sont installés le CRIDEAU et la partie de l'équipe qui travaille sur les droits fondamentaux (que le comité d'experts n'a pas vus).

Le domaine de recherche de l'OMIJ concerne le droit privé, le droit public et l'histoire du droit. Cependant, le droit privé de la famille et du patrimoine relève du champ de recherche du CREOP et le CDES étend son activité à l'économie du sport (sans lien avec le Laboratoire d'analyse et de prospective économiques -LAPE - dont le programme de recherche en économie est très différent du sien).

Les activités de l'OMIJ et de ses membres sont très variées : à l'enseignement (notamment dans les M2 de la Faculté), s'ajoutent des recherches spontanées ou sur contrat, la participation à des réseaux de recherche, l'organisation de colloques, des publications, de la recherche doctorale...

Point à noter : l'Université de Limoges a mis en place une procédure préalable d'auto-analyse avec le concours d'experts extérieurs. Ceux des disciplines SHS se sont rendus sur place les 23 et 24 mars 2011. Cette procédure paraît avoir été menée avec un soin remarquable et a conduit l'OMIJ à amender son projet. Le rapport élaboré par ces experts est joint, pour ce qui le concerne, au bilan de l'OMIJ.



- Equipe de Direction :

L'OMIJ est dirigée par Mme Hélène PAULIAT.

L'équipe se réunit une fois par trimestre, sans préjudice des réunions organisées par axes ou thèmes de recherche ou au sein des équipes thématiques.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	34	37
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	2	10
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	2	2
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	84	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	22	22

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

L'OMIJ est une équipe dynamique, de qualité et compliquée.

Une équipe dynamique :

Emmené par quelques personnalités dont la réputation et le caractère sont également forts, l'OMIJ a un dynamisme impressionnant.

Il se manifeste d'abord par le nombre remarquable des publications (v. infra) dans tous ses domaines de recherche. Pratiquement tous les membres (32 sur 37) sont publiants, dans des proportions inévitablement variables de l'un à l'autre. L'OMIJ s'attache à apporter une aide à la publication.

On le mesure aussi au nombre des doctorants (84). 38 thèses ont été soutenues de 2006 à 2010. Les données fournies attestent un bon suivi du parcours professionnel des docteurs et une bonne insertion de ces derniers sur le marché de l'emploi : seuls 2 d'entre eux sont sans emploi et 4 occupent un emploi précaire, les autres ayant un emploi dans l'enseignement et la recherche en France et à l'étranger (17), dans le secteur privé (9) ou l'administration (6). Quoique apparemment pessimistes ou indécis sur leur avenir, les doctorants rencontrés paraissent si heureux de leur situation présente (matérielle car les trois quarts des thèses sont financées par des contrats doctoraux, des bourses régionales ou des conventions CIFRE ; conditions de travail ; accompagnement) qu'il a été impossible au comité d'experts de leur faire dire sur quels points elle pourrait encore être améliorée ; si heureux



aussi qu'ils ne semblent pas assez pressés de soutenir leur thèse dans des délais raisonnables (32 d'entre eux ont commencé leur thèse en 2005 ou avant 2005).

L'OMIJ est organisateur ou partie prenante d'un nombre significatif de colloques (12 de novembre 2006 à mars 2010) qui font très largement appel à des intervenants non seulement locaux mais aussi nationaux ou internationaux. Les thèmes aussi variés que les activités de l'OMIJ et généralement originaux au moment où ils se sont tenus : « La formation en Europe : entre performance et concurrence ? », « La victime », « La fonction consultative des juridictions internationales », « Les catastrophes et le droit : échecs du droit ou appels au droit ? », « L'offense », ou l'un des premiers colloques à s'être tenus sur la nouvelle question prioritaire de constitutionnalité... (Il s'agit là d'exemples et non d'un palmarès). Si les entretiens d'Aguesseau participent de la valorisation de la recherche envers les milieux professionnels, les colloques qui donnent lieu à publication, portent sur des questions fondamentales. En outre, plusieurs d'entre eux ont permis de tester des thèmes que l'équipe a ensuite développés.

L'OMIJ est très attentif à la valorisation éditoriale de ses recherches. Plusieurs de ses membres occupent des positions de direction ou de responsabilité dans des publications de référence (telles que la Revue européenne de l'action publique, la Revue juridique de l'environnement ou Jurisport).

Répondant systématiquement à tous les appels d'offres dans son domaine de recherche, l'OMIJ participe à plusieurs réseaux nationaux ou internationaux (dont il a pris parfois l'initiative) et mène des recherches sur contrat. Sans être exhaustif, on donnera quelques exemples significatifs. Ainsi, l'OMIJ mène deux recherches financées par l'ANR (MAJICE : Mieux administrer la justice en interne et dans les pays du Conseil de l'Europe pour mieux juger, qui se termine en décembre 2011; CADHOM : Catastrophes et droits de l'homme, qui a commencé en septembre 2010). Il envisage de se porter candidat à un nouveau projet ANR dans le prolongement du programme MACIJE. L'un de ses membres est le responsable scientifique d'un programme en cours sur la participation du public à l'élaboration des textes réglementaires en matière d'environnement en France et à l'étranger (financé par le ministère du développement durable, avec l'Université Bordeaux 2, l'Université Paris XIII et l'Université de Sherbrooke au Québec). Il bénéficie aussi de fonds européens. Il est partie prenante à la candidature de l'Université de Limoges au Réseau Impact Académique de l'ONU. Cette politique très active lui permet de disposer de crédits importants : 1 668 138 € en 2010 (masse salariale comprise), les crédits de recherche proprement dits ayant été pendant le contrat qui s'achève de 109 000 €/an (59 000 € de l'Etat et 50 000 € de la région). A noter que la directrice de l'OMIJ a mis les crédits qui lui étaient alloués au titre de son appartenance à l'Institut universitaire de France à la disposition de l'équipe pour des recherches transversales sur la justice et l'invitation de conférenciers étrangers.

La politique de réseaux s'étend aux doctorants puisque ceux qui sont rattachés à l'OMIJ ont pris l'initiative de créer un Réseau européen de recherche en droits de l'homme au sein de l'Ecole doctorale Pierre Couvrat (Limoges, Poitiers, La Rochelle, Angers, Le Mans).

Ces résultats sont d'autant plus impressionnants que l'OMIJ ne dispose pas de personnel de secrétariat propre. Il bénéficie cependant du concours d'un ingénieur de recherche et d'un ingénieur d'étude.

On peut conclure ce point en affirmant qu'il y a peu d'équipes de recherche aussi dynamiques dans son champ de recherche.

Une équipe de qualité :

Dans un nombre important de secteurs, la réputation des chercheurs est internationale (ils sont d'ailleurs fréquemment sollicités comme experts ou siègent au Tribunal arbitral du sport à Lausanne). On observera cependant que deux d'entre eux seulement sont titulaires de la PEDR/PES.

Pionniers historiques en France du droit de l'environnement et du droit et de l'économie du sport, les membres de l'OMIJ ne sont pas moins connus dans le domaine des droits fondamentaux, du droit, de la science et du contentieux administratifs... Peut-être l'un de ses champs de recherche nouveaux, le droit animalier (outre les publications de certains de ses membres, on note la création d'une originale Revue semestrielle de droit animalier, publiée aux Presses universitaires de Limoges) connaîtra-t-il le même développement. Les publications ne sont pas seulement nombreuses, elles sont aussi de grande qualité en général. Elles vont de la dimension la plus fondamentale du droit à sa dimension la plus appliquée : l'OMIJ a le souci de parcourir toute la chaîne de la recherche qui mène de la théorie à la pratique, avec une constante attention aux aspects comparés et européens ou internationaux.

On retiendra comme une illustration remarquable et remarquée dans la communauté scientifique, la salve de concours extérieurs (programme européen Grotius II Pénal, Mission Droit et Justice, Conseil de l'Europe, Association des hautes juridictions administratives, programme ANR « MAJICE ») sur l'administration de la Justice en Europe qui



ont débouché (et continueront à déboucher) sur des réalisations importantes : colloques, ouvrage (La justice administrative en Europe, PUF, 2007, devenu le livre de référence sur ce sujet), articles dans les meilleures revues, thèses... Sur ce thème important tant en droit privé qu'en droit public, l'OMIJ occupe désormais une position de leader en France.

Outre le soutien apporté aux doctorants (encouragés à publier en cours de thèse, ce qui est une politique sur laquelle il n'existe pas de consensus national, qui donne à Limoges de bons résultats en termes de qualification, mais qui retarde sans doute les soutenances), l'OMIJ incite ses membres maîtres de conférences à devenir HDR (l'université a accordé une décharge de service à deux d'entre eux pour faciliter leur tâche). Avec un succès plus affirmé en section 02 (7 HDR sur 9 MCF) que dans les sections 01 (1/7), 03, 05 et 74 (0/1 pour chacune des trois). Les anciennetés respectives peuvent expliquer partiellement ces différences que l'OMIJ a l'intention de corriger dès les prochaines années.

On aura compris que le bilan de l'OMIJ est excellent (sous réserve de ce qui sera écrit infra). Son projet n'est pas moins intéressant et prometteur. Sous l'intitulé générique « Justice et protection des droits fondamentaux », il se décline en quatre « programmes spécifiques » :

Mutations du droit français sous l'influence des droits fondamentaux (lui-même réparti en trois thèmes dont l'un comprend trois sous-programmes. L'un d'entre eux qui s'inscrit dans l'axe défini par l'Institut des sciences de l'homme et de la société sur « La gestion des conflits et de l'après-conflit », unit par exemple les historiens du droit - Approche anthropologique - et le CDES - Les modes alternatifs de règlement des conflits dans le domaine du sport - dans le foulée d'un colloque tenu à Limoges en 2009 sur la médiation).

L'administration des systèmes judiciaires en Europe : mieux administrer pour mieux juger (avec deux thèmes, dont l'un sur contrat ANR et l'autre qui doit donner lieu en 2012 au colloque national de l'Association française de droit administratif).

Justice, activités d'intérêt général et protection des droits sociaux (avec deux thèmes).

Protection du vivant face au risque (avec deux thèmes assez disparates à vrai dire).

Cette arborescence est habile en ce qu'elle permet de rassembler l'essentiel de l'activité scientifique des membres de l'OMIJ. Il faut ici souligner que ceux-ci appartiennent à cinq sections du CNU (citées supra) dont les trois sections juridiques. Il en résulte une véritable pluridisciplinarité qui contribue à la qualité de l'équipe.

La cohérence du projet global est assurée, au moins formellement, par ce que le projet déclare être sa « thématique essentielle » : les droits fondamentaux. Elle l'est aussi par la précision du partage des responsabilités entre les différents thèmes. De surcroît, les différents axes s'inscrivent dans ce que l'OMIJ a démontré pouvoir et savoir faire à un très bon niveau. Le comité d'experts n'éprouve donc pas de doute sur sa réalisation et la qualité des résultats.

Pourtant, ce programme général n'est pas sans comporter quelque artifice de présentation ni quelque complexité.

Une équipe compliquée :

L'excellent bilan et le projet prometteur de l'OMIJ sont d'autant plus méritoires que l'équipe est dans une situation complexe. Ce constat n'est pas une critique, car l'OMIJ a su maîtriser cette situation. Mais celle-ci demeure un facteur de risque pour lui. On peut penser que l'unité de recherche serait encore plus efficace si elle parvenait à le réduire dans la mesure du possible.

Le premier élément de complexité est sans doute le plus difficile à gérer pour sa directrice qui a le singulier mérite d'y parvenir. Quelques chiffres le résument :

Trois équipes thématiques (et trois sites d'implantation) ;

Ce que de mauvais esprits pourraient compter comme treize programmes particuliers de recherche, répartis en quatre thèmes.

Pour une équipe de 37 personnes, c'est beaucoup.



L'explication tient à l'histoire de l'OMIJ et en particulier au fait qu'il a dû intégrer de manière imprévue le CRIDEAU et le CDES. Ces deux équipes ont joué, comme on l'a dit, un rôle pionnier dans la création de leur discipline en France. Leurs fondateurs (désormais émérites) et certains de leurs membres gardent une notoriété et une activité reconnues par tous, en France et à l'étranger. Mais ils sont de moins en moins nombreux (sept au CRIDEAU ; trois au CDES, si l'on s'en tient du moins à la partie universitaire d'une entité avec laquelle coexiste par ailleurs une association dont le comité d'experts n'avait pas à connaître, mais dont les travaux semblent comptés avec ceux de l'OMIJ) et peinent à se renouveler. En outre, les deux équipes thématiques ont aujourd'hui des concurrents de qualité dans d'autres universités. Mais aucune n'entend se fondre entièrement dans l'OMIJ.

Ce dernier a donc dû construire son projet de recherche de manière ascendante en intégrant les parties proposées par ses équipes thématiques (et par les différents membres de celles-ci) dans un tout assez cohérent, mais complexe et parfois un peu artificiel. C'est d'ailleurs une performance que d'y être parvenu. Et c'en est une autre que d'avoir su répartir les différents sous-thèmes des uns et des autres dans un ensemble commun, alors que la solution de facilité aurait conduit à avoir un thème par équipe thématique.

On peut penser que la situation actuelle est encore transitoire et espérer que les tendances centripètes continuant à l'emporter sur les tendances centrifuges, la période contractuelle à venir sera favorable à une plus grande concentration du projet scientifique.

Le second élément de complexité tient à la situation géographique et institutionnelle de l'unité de recherche. Ce problème est donc ontologique et il faut féliciter l'équipe de n'en être pas paralysée.

Dans le champ du droit, l'OMIJ doit s'accommoder de l'existence d'une autre équipe d'accueil, le CREOP, avec laquelle, d'une part il n'est pas en concurrence, car les champs de recherche sont nettement distincts, et, d'autre part, il évite soigneusement d'avoir la moindre relation (ce en quoi il est en plein accord avec le CREOP qui évite avec le même soin d'en avoir avec l'OMIJ). Dans son rapport sur le CREOP, le comité d'experts explique pourquoi il serait vain de proposer une fusion des deux équipes. Leur rapprochement (dans le cadre du PRES ?) serait cependant opportun, car il permettrait à l'OMIJ de mener une réflexion sur l'entreprise et sur le droit social qui serait en phase avec ses thèmes de recherche.

Par ailleurs, invité par l'université à collaborer à l'axe de recherche « Gestion des conflits et de l'après-conflit » de l'Institut des sciences de l'homme et de la société (évoqué supra), l'OMIJ y participe (notamment en histoire du droit) d'une manière que les représentants de l'université ont déclarée motrice.

En outre, l'OMIJ est évidemment partie prenante du PRES auquel appartient l'Université de Limoges (mais ce n'est pas pour lui un cadre privilégié de coopération) et selon une configuration différente, à l'Ecole doctorale multisites Pierre Couvrat, mais aussi au collège doctoral du site de Limoges.

Ajouté aux réseaux scientifiques auxquels l'équipe pédagogique participe, cela fait beaucoup de relations extérieures à entretenir pour l'équipe. Il ne faudrait sans doute pas trop les multiplier même si pour l'instant, elle parvient à les gérer sans perdre son âme.

Peut-on écrire que cette âme est limousine ? Sans doute car c'est manifestement un élément important de l'identité de l'équipe. L'on sent bien qu'elle est stimulée par l'ambition de prouver qu'il est possible de faire de la bonne recherche à Limoges, c'est-à-dire dans un établissement ressenti par elle comme de petite taille et isolé géographiquement. C'est sans doute son seul point commun avec le CREOP.

Il y a là cependant une difficulté. L'OMIJ a la chance de pouvoir compter sur la présence pérenne de quelques grands chercheurs très attachés à leur ville et à leur établissement. Certains même qui l'avaient quitté y reviennent. Mais il peine par ailleurs à attirer de jeunes chercheurs français ou étrangers et lorsqu'ils sont là (par le jeu de l'agrégation notamment) à les convaincre de rester. On ne quitte pas volontiers Limoges lorsque l'on y a été formé (ce qui est bon pour le rayonnement de l'équipe) mais on n'y vient pas volontiers non plus dans le cas contraire (ce qui est mauvais pour son attractivité). Dès lors, l'OMIJ tend désormais à privilégier les recrutements locaux (46-3°) ; on comprend les raisons de cette orientation, mais on souligne aussi le risque qu'elle conduise à un huis clos affectant davantage encore sa faible attractivité et préjudiciable à son dynamisme.



- **Points forts et opportunités :**

- Equipe très active dans son champ de recherche ;
- Production intense et de grande qualité ;
- Bonne aptitude à aller de la recherche fondamentale à la valorisation de la recherche ;
- Plusieurs chercheurs de haute réputation internationale et nombreux chercheurs publiants ;
- Rayonnement remarquable avec forte insertion dans des réseaux nationaux ou internationaux ;
- Bon encadrement doctoral ;
- Projet scientifique intéressant, en phase avec les compétences de l'équipe et présentant de fortes garanties de réalisation.

- **Points à améliorer et risques :**

- Structure interne délicate à gérer ;
- Attractivité de l'équipe faible au regard de son rayonnement ;
- Risque de privilégier les recrutements locaux de manière trop importante ;
- Inquiétude sur le renouvellement des chercheurs en droit et économie du sport et, dans une moindre mesure, en droit de l'environnement ;
- Risque d'une dispersion des forces dans une multitude de projets et de réseaux (dont la qualité n'est pas en cause).

- **Recommandations :**

Il est difficile de faire des recommandations à une équipe qui non seulement a fait la preuve de son dynamisme et de sa qualité, mais encore semble toujours en phase ascendante et qui a prouvé jusqu'à présent un assez exceptionnel sens de l'équilibre pour conjurer les risques de chute et d'éclatement qui pesaient sur elle.

La principale recommandation que l'on peut lui adresser est de diminuer le taux de risque, alors qu'elle ne convient pas volontiers de l'existence de ce dernier.

Elle devrait user du mode de « gouvernance souple » qu'elle revendique pour passer à une gouvernance un peu plus « dure ». Il lui faut poursuivre l'évolution déjà bien engagée vers l'unité interne de la structure et du projet.

Elle devrait aussi renforcer son attractivité pour attirer davantage de chercheurs autres que locaux et les inciter à rester à Limoges. Il serait regrettable qu'elle compense cette difficulté véritable par un repli sur soi en matière de recrutement.

On l'invite également à ne pas abuser de sa remarquable réactivité : cette dernière pourrait la conduire à s'engager dans un nombre de réseaux et de projets qui finirait par excéder ses forces. Le comité d'experts estime que l'OMIJ est déjà suffisamment reconnu en France et à l'étranger pour ne plus éprouver la soif de reconnaissance qui semble être en permanence la sienne.

De manière plus ponctuelle, on lui recommande :

- De veiller à l'avenir des pôles historiques de recherche en droit de l'environnement et, surtout, en droit et économie du sport ;
- De renforcer ses moyens en secrétariat ;
- D'être attentif à la durée des thèses et à la forte concentration des directions de dans les mains de quelques personnes seulement (l'une d'entre elles dirige 18 doctorants) ;
- De renforcer l'équipe en droit international, tant public que privé, ce qui serait cohérent avec ses thématiques de recherche ;



- De chercher avec le CREOP des relations qui permettraient à l'OMIJ d'étendre à l'entreprise et au droit social son champ de recherche sur les droits fondamentaux.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	32
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	1
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	87 %
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	3
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	38

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

La production est très abondante avec un nombre remarquable de HDR (22/37) et de publiants (32/37) :

- 384 ACL
- 26 ACLN
- 35 ASCL
- 19 INV
- 68 ACTI
- 104 ACTN
- 125 COM
- 1 AFF
- 182 OS
- 28 DO
- 46 AP
- 13 ouvrages collectifs de l'équipe

Comme l'a montré l'avis global, les recherches sont pertinentes dans un champ dominé par la thématique des droits fondamentaux et elles sont vraiment originales dans la plupart des secteurs couverts par ce champ.

L'équipe utilise tous les procédés pour mettre les résultats de ses recherches à la disposition de la communauté scientifique et des milieux institutionnels, économiques et sociaux. Les travaux sont de grande qualité. La production doctorale est intense.

Ses relations contractuelles de niveau national ou international sont nombreuses, actives et pérennes.



- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

L'OMIJ a une forte renommée en France et à l'étranger. Ses chercheurs y sont souvent invités. Il a une capacité remarquable à obtenir des financements externes et répond systématiquement aux appels d'offre, avec un succès notable.

Au regard de son rayonnement, son attractivité paraît en revanche faible, en raison de la difficulté géographique qu'il éprouve à attirer des chercheurs à Limoges et à les convaincre d'y rester.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

La « gouvernance souple » de l'OMIJ a été efficace quoique sans doute délicate à mettre en œuvre en raison de l'histoire de l'équipe. Le moment est venu de renforcer encore l'unité du groupe. La communication interne et externe pourrait être améliorée. L'équipe a toujours su prendre des risques scientifiques et éditoriaux avec un succès reconnu par la communauté à laquelle elle appartient.

Pratiquement tous enseignants-chercheurs, ses membres sont très impliqués dans l'enseignement et assurent la direction de nombreux diplômes de droit délivrés par l'Université de Limoges.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet est d'un grand intérêt scientifique, original, adéquat avec les forces et les moyens de l'OMIJ (malgré une part d'artifice de présentation résultant de l'absorption du CRIDEAU et du CDES). Ses perspectives de réalisation sont très bonnes.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques	A+	A+	A	A+	A+

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques
(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations**
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**
- SHS3 Espace, environnement et sociétés**
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation**
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures**
- SHS6 Mondes anciens et contemporains**

Limoges, le 07 avril 2011

Le Président

à

Monsieur le Président
AERES
20 rue Vivienne
75 002 PARIS

Service Recherche

Affaire suivie par V. REYTIER

Tél. 05 55 14 91 49
Fax. 05 55 14 91 88
recherche@unilim.fr

Nos réf : Rech&VR n°659

OBJET

**Rapport d'évaluation S2UR120001492 – Observatoire des Mutations
Institutionnelles et Juridiques -- 0870669E**

Monsieur le Président,

L'OMIJ remercie le comité de visite des informations mises en évidence dans le rapport. Il souhaite apporter quelques précisions aux remarques et interrogations formulées dans ledit rapport:

- l'attractivité de l'équipe est un problème auquel elle est sensible; ce problème est cependant largement commun aux équipes de recherche des facultés de droit, du fait du mode de recrutement des professeurs d'université dans cette discipline (recrutement par concours d'agrégation, nomination dans une université, retour dans l'université d'origine au bout de deux ou trois ans). L'OMIJ a tenté de faire face à cette difficulté, de manière ponctuelle, par des recrutements par la voie du CNU (soit au 46-3°, soit par la voie normale dans d'autres sections CNU, en 24 par exemple), tout en ne souhaitant pas en faire un mécanisme normal de recrutement. Elle a décidé de tenter de recruter des chercheurs étrangers de manière pérenne, qui pourraient être attirés par des thématiques spécifiques et le développement de chaires de haut niveau au sein de la Fondation partenariale.
- L'équipe est aussi sensible à la question du renforcement des équipes thématiques CRIDEAU et CDES. C'est à cette fin qu'elle a développé une politique de gestion des ressources humaines de nature à promouvoir certains collègues et à en recruter d'autres.
- L'équipe essaie de ne pas se disperser : elle répond à des appels d'offre mais est consciente qu'elle doit rester concentrée sur ses points forts. La candidature au Réseau Impact Académique de l'ONU est une démarche de l'Université de Limoges à laquelle l'OMIJ s'est associé mais il n'en a pas pris l'initiative. De même, l'OMIJ a obtenu deux ANR, l'une qui se termine en décembre 2011, l'autre qui a débuté en septembre 2010. Elle tentera de se porter à nouveau candidate à un projet ANR dans le prolongement du programme MAJICE mais n'est pas candidate sur d'autres thèmes, comme l'indique le rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


J. FONTANILLE

